

Le Chapitre, une nécessité devenue obligation pour toute famille religieuse (1ère partie)

Nous reprenons ici une conférence donnée par le P. Claude Maréchal, ancien Supérieur Général, aux religieux de France en formation en 2017 sur l'histoire et les enjeux de cette instance majeure dans la vie de notre congrégation.



Séance en assemblée au 32e Chapitre général (Rome, 2011).

Pourquoi m'a-t-on sollicité pour vous parler de ce que représente le Chapitre Général dans la vie d'une famille religieuse? Sans doute parce que j'ai eu la grâce d'être huit fois membre d'un Chapitre : trois fois comme religieux de base, trois fois comme supérieur général en charge, deux fois comme supérieur général émérite, conformément à notre Règle de vie. Inutile de dire que l'on vit le Chapitre général différemment suivant la charge qui est la nôtre à l'époque : j'en dirai quelques mots à la fin de cet exposé, car certains chapitres m'ont marqué plus que d'autres.

Cet exposé sera plus un descriptif de cette instance suprême dans toute famille religieuse qu'impose le droit canonique. Mais l'obligation ne fait pas question tant sa nécessité est unanimement perçue. Si

un Chapitre ne porte pas tous les fruits qu'on en attendait, c'est faute d'un déroulement bien conduit, mais le plus souvent d'une application qui laisse beaucoup à désirer.

Dans l'histoire de la vie religieuse

De fait, le Chapitre général existait presque à l'origine de la vie religieuse. Existait en effet en Égypte, en parallèle de la vie érémitique illustrée par saint Antoine du désert, la vie cénobitique, privilégiant la vie en communauté avec saint Pacôme (292-346) qui compta très vite une poignée de monastères. Et il était prévu une rencontre annuelle pour tous leurs membres.

N'imaginons pas la vie monastique très réglementée dès le début. Pendant des siècles, jusqu'à la naissance des ordres mendiants (XIII^e siècle), il n'existait que ▶

>> Chapitre général

la vie monastique, sous sa double norme érémitique ou cénobitique. Même dans le deuxième cas, il n'existait pas nécessairement une règle écrite, pas même dans les monastères fondés par saint Martin de Tours (+ 397). Chaque monastère est autonome et le restera, même quand la règle de saint Benoît sera largement adoptée ou imposée; l'autonomie du monastère est une caractéristique de la vie monastique où l'on prend l'engagement de stabilité dans ce lieu.

Au XII^e siècle, les grands rassemblements annuels inaugurés par les cisterciens - qui sont des bénédictins réformés - et, par la suite, par les monastères sous l'obédience de l'abbaye de Cluny (ils furent jusqu'à 1000) sont vraiment le prélude des chapitres généraux. Ceux-ci vont vraiment prendre corps avec l'apparition des ordres mendiants (franciscains, dominicains, augustins, servites de Marie) dont la double caractéristique est l'appartenance à l'ordre et la mobilité. Pour maintenir l'esprit, un regroupement annuel devient une nécessité dans tous les ordres apostoliques.

Cette nécessité s'imposera ensuite d'elle-même au XVI^e siècle, avec l'apparition des ordres de clercs réguliers dont le plus connu est la Compagnie de Jésus (jésuites). Au Chapitre général est alors dévolue la mission d'élire le Préposé général, élu à vie. La périodicité et la mission du Chapitre sont soigneusement fixées dans les constitutions.

Quelle que soit la taille de la famille religieuse, le Chapitre constitue dès lors une réalité incontournable, dont le droit canonique fera une obligation (n. 631). Sa mission est décrite ainsi: protéger le patrimoine de l'institut; promouvoir sa rénovation et son adaptation selon ce

patrimoine; élire le modérateur suprême (autrement dit, le supérieur général); traiter des affaires majeures; édicter des règles auxquelles tous doivent obéir.

La composition du Chapitre et l'étendue de ses pouvoirs sont définies dans les constitutions de chaque institut religieux, surtout en ce qui concerne les élections et l'ordre du jour des questions à traiter. Par ailleurs, chaque membre de l'Institut peut adresser librement ses souhaits et ses suggestions au Chapitre, où ils seront examinés par une commission capitulaire des vœux, élue par le Chapitre qui est la grande instance démocratique de toute famille religieuse.

A l'Assomption

La mission du Chapitre général, qui est celle aussi du Supérieur général, se situe dans la double fidélité à la pensée du fondateur et aux appels de l'Église. Le Chapitre anime spirituellement et doctrinalement la congrégation, qu'il sensibilise aux problèmes et aux urgences de notre temps; il coordonne les efforts de vie apostolique; il veille à l'adaptation permanente des religieux et des œuvres; il maintient l'unité d'esprit entre les Provinces selon notre vocation commune.

Notre *Règle de vie* comporte 16 numéros (103 à 119) sur le Chapitre général, réglant sa périodicité et sa convocation ordinaire ou extraordinaire en cas de décès du Supérieur général ou d'incapacité définitive, ainsi que sa composition, les membres élus l'étant par les Chapitres provinciaux (représentation proportionnelle au nombre de religieux de la Province) et tout profès perpétuel étant éligible.

L'information des délégués requiert nécessairement les rapports du Supérieur général et

des Supérieurs provinciaux, et un autre rapport sur les activités du Conseil plénier. Le déroulement du Chapitre est réglé soigneusement. Les conclusions des affaires mises en délibération sont votées au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents. Pour modifier un article des constitutions, une majorité des 2/3 des voix est requise. Le Chapitre décrète des orientations et des ordonnances, les secondes ayant force de loi.

L'élection du Supérieur général s'effectue au moment décidé par le Chapitre, qui détermine aussi le nombre de ses assistants avant de les désigner par vote, de même que le Vicaire général choisi parmi ceux-ci. Les officiers généraux - Économe, Secrétaire, Procureur - sont choisis sur-le-champ ou après. Les modalités d'élection du Supérieur général sont clairement définies, comme le sont ses pouvoirs qui supposent bien souvent l'accord décisif de son Conseil. La visite des Provinces est l'une de ses obligations.

Le fonctionnement du Chapitre

Le Chapitre général dure habituellement trois semaines. Il élit très vite trois modérateurs, un promoteur, un secrétaire: ce sont eux qui, avec le Président (qui est, de droit, le Supérieur général) portent vraiment le Chapitre jour après jour. Ainsi, ils déterminent les sujets à traiter, constituent des commissions capitulaires pour traiter les sujets retenus, lesquelles élaborent des textes naviguant de commission en assemblée générale jusqu'à la version définitive soumise au vote. Il faut pas mal de temps avant qu'un texte soit définitivement adopté. Le rythme s'accélère toujours à la fin, car le temps presse.

La plupart des délégués élus qui participent pour la première fois à une grande assemblée internationale sont dépaysés. De plus, les langues différentes, en dépit des traductions simultanées, constituent une difficulté réelle qui ralentit le travail. S'impose un travail préparatoire pour prendre connaissance des nombreux documents expédiés avant l'ouverture. Nombre de délégués, hélas ! s'en dispensent. Une méthode de travail rodée et rigoureuse est indispensable. Des plumes – c'est-à-dire des frères rédigeant vite et bien – et des penseurs sont nécessaires.

Des moments difficiles se produisent inmanquablement ; lorsqu'on ne voit pas comment aborder telle question inscrite à l'ordre du jour, comment progresser dans la réflexion, aboutir à un texte qui tient la route... Il n'y a pas seulement le travail : l'atmosphère priante et fraternelle est le gage d'un bon Chapitre. Les délégués ne sont pas que les porte-parole de leurs Provinces ; ils sont là pour le service de toute la congrégation qui ne se limite pas à la Province qui les envoie.

Quelques chapitres mémorables

Il y a d'abord les Chapitres soigneusement préparés par le P. d'Alzon, dont il attendait beaucoup et qu'il n'écrasait pas par sa forte personnalité. Les discours de clôture, spécialement celui de 1868 (*Écrits spirituels*) constituent des documents essentiels sur l'esprit de l'Assomption. N'ayant pas étudié les chapitres généraux au temps du P. Picard et du P. Emmanuel Bailly, deux hommes très différents, je n'en dirai rien.

Le Chapitre de 1923 est très particulier. Le mode de



Trois Supérieurs généraux successifs : les PP. Richard Lamoureux (1999-2011), Benoît Grière (depuis 2011) et Claude Maréchal (1987-1999).

désignation des membres élus datant du temps du P. d'Alzon ne permettait plus d'élire des membres d'une congrégation en pleine croissance, d'autant plus qu'elle ne respectait pas les normes du droit canonique devenues obligatoires. Ce fut donc un Chapitre récusé par le Saint-Siège pour irrégularités des élections. Eut lieu une élection du Supérieur général où le délégué du Saint-Siège emporta les bulletins pour nommer finalement Supérieur général le P. Gervais Quenard, qui va se révéler un grand Général à la hauteur de sa mission. Sa 1^{ère} lettre à la congrégation commençait par ces mots : « *Paix à cette maison.* »

En 1963 se tient le Chapitre général le plus long de notre histoire, qui rédige les *Règles capitulaires* et siège six semaines. C'est un tournant considérable, une profonde actualisation de la vie assomptionniste qui va changer son visage.

Suivront plusieurs Chapitres consacrés à la rédaction de la *Règle de vie*. Un travail de fond, pour aboutir à la version définitive actuelle, approuvée par le

Saint-Siège. On obéissait à une demande explicite du pape Paul VI à toutes les familles religieuses existantes, des plus petites aux plus grandes. Une grande latitude était laissée pour modifier l'organisation, parfois de fond en comble, mais dans la fidélité à l'intuition fondatrice.

Les Chapitres survenus à partir de 1987 furent de plus en plus préparés au sommet et en Conseil de congrégation. Ils ont permis de creuser le charisme de l'Assomption dans la fidélité au P. d'Alzon, redécouvert à frais nouveaux en 1980 lors du centenaire de sa mort, et de définir notre mission apostolique dans les temps nouveaux. Les titres successifs des Chapitres généraux des dernières décennies sont d'ailleurs révélateurs de ces orientations.

(à suivre)

P. Claude MARÉCHAL
(Albertville - France)

Texte paru dans ATLPE n° 16,
février 2018

Le Chapitre, une nécessité devenue obligation pour toute famille religieuse (2ème partie)

Nous achevons la publication d'une conférence donnée en 2017 par le P. Claude Maréchal, ancien Supérieur Général : il examine ici le fonctionnement et la réception des Chapitres généraux



Les participants au 32e Chapitre général (Rome, 2011).

Le Chapitre n'est pas une affaire qui relève des seuls membres de droit ou capitulants élus. Il est important que l'ensemble de la congrégation soit partie prenante du thème qui va être débattu, car son application va concerner toute la congrégation. C'est pourquoi le rapport du Supérieur général sur l'état de la congrégation et la réflexion préalable sur le thème retenu est envoyé à chaque religieux dans l'une des langues officielles de la congrégation.

Le Chapitre est d'une importance considérable pour la vie de la congrégation. À son élection ou réélection, le Supérieur général va devoir le mettre en œuvre avec ses conseillers: ils sont des exécutants. C'est durant son 2^e mandat de six ans qu'un Supérieur général, s'il est réélu, suit une ligne de conduite qu'il a contribué à fixer.

A. La préparation du Chapitre

Les aspects matériels (lieu retenu, gîte et couvert) sont assez prenants, car tout doit être prévu pour que l'organisation du Chapitre soit totalement au point. C'est le Conseil général ordinaire qui en porte la charge. Le thème est du ressort du Conseil plénier, qui le travaille au moins deux ans à l'avance. Car, par le passé, la vie religieuse n'était pas affrontée à des questions de fond dans une société très vaste en perpétuelle mutation.

L'année du Chapitre oriente le choix du thème. Il est clair qu'en 1993, 150 ans après la naissance de la congrégation, on allait réfléchir sur notre mission 150 ans après ; et en 1999, six ans plus tard, sur le nouveau millénaire: « Passionnés de Dieu pour un siècle nouveau ». Mais le Chapitre de 1987 a joué un rôle décisif dans la mesure où la trilogie Foi – Justice

>> Chapitre général

- Communion, correspondant tout à fait à la *Règle de vie* et vulgarisée sous la forme « Homme de communion, annonçant la foi, solidaire des pauvres » est devenue l'expression fondamentale de notre mission, reprise sous des formes différentes par les Chapitres suivants.

En six ans, entre deux Chapitres, il se passe beaucoup de choses. Il y a toujours une évaluation des changements et progrès par la prise en compte dans notre famille des textes du dernier Chapitre. On relève toujours le positif - car il y en a - et le négatif, autrement dit : les signes encourageants, mais également les signes inquiétants que constituent des vies trop peu marquées par l'appartenance à Jésus Christ et la mobilisation pour le Règne de Dieu, ainsi que le vieillissement et toutes ses conséquences et la baisse régulière des effectifs. Dans la lettre vient ensuite l'annonce du thème et des pistes de réflexion possibles. On voit que des thèmes comme la réexpression du charisme, l'ampleur de la mission de l'Assomption et ses champs d'application les plus indiqués aujourd'hui, constituent un chantier permanent avec l'émergence de préoccupations de plus en plus accentuées, comme l'internationalité et l'évangélisation des continents.

De telles suggestions ne brident pas le Chapitre, car il reste libre de suivre telle piste et de ne pas s'engager sur telle autre. C'est lui qui détermine son programme. Mais on ne peut convoquer une assemblée générale sans documents préalables qui balisent des chemins possibles : s'en remettre intégralement à la spontanéité d'une assemblée internationale, dont les membres n'ont aucune habitude de travailler ensemble, c'est la

vouer à la stérilité si elle doit voter des orientations précises redigées, valables pour l'ensemble de la congrégation.

De telles lettres des supérieurs généraux successifs contribuent-elles à changer les mentalités ? Très peu, en fait, car on ne les prend pas assez au sérieux, chez nous du moins. Mais les religieux ne peuvent prétendre qu'ils ne sont pas informés. Et de telles lettres les aident à voir ce qui se passe réellement dans leur communauté et au-delà. Comme devraient aussi le faire les textes votés ensuite par le Chapitre.

B. La tenue du Chapitre

Je ne veux pas m'étendre sur le déroulement du Chapitre, la succession des étapes, l'importance de la prière communautaire et personnelle, le brassage des participants, les prises de conscience successives, la maturation des projets nés des échanges, l'importance de la présence initiale des laïcs. Je voudrais simplement répondre à deux objections courantes.

1. *Cette institution voulue par l'Église a-t-elle toujours sa raison d'être ? Ne dépense-t-on pas beaucoup d'énergie et d'argent pour un résultat très modeste ?* Question justifiée et qui mérite réflexion. Mais quel autre moyen de conserver l'unité de la congrégation, de plus en plus inculturée dans des peuples et des Églises bien typés ? Où déterminer, sinon, des orientations pour toute la congrégation ? Où bénéficier de l'audace inventive des uns et des craintes des autres qui redoutent qu'on s'aventure trop vite et trop loin et ne se sentent pas en mesure de suivre ?

Je suis toujours d'accord avec ce que j'avais écrit en 1999 : « Les Chapitres sont de grands

moments de discernement à grande échelle. Car leur mission, ne l'oublions pas, c'est avant tout l'actualisation des exigences évangéliques de notre vocation aujourd'hui et le réajustement permanent de notre mission dans des sociétés en constante évolution. Un Chapitre est d'abord un acte de foi où tout est vu, ou devrait l'être, dans la lumière de Dieu en vue du Royaume. »

2. *Mais pourquoi s'est-on polarisé dans plusieurs Chapitres sur l'actualisation de notre charisme, sa réexpression ? Ne se répète-t-on pas beaucoup dans des formulations légèrement différentes ?* Le développement de l'Assomption en Afrique et ailleurs rendait urgente pareille réflexion. Le charisme de l'Assomption s'est beaucoup transmis par lente assimilation et expérimentation dans une atmosphère assomptionniste (alumnats, noviciats, scolasticats). Il n'en est plus ainsi. Il n'y a plus de tradition a.a. séculaire.

Il faut aussi tenir compte d'une mutation considérable des modes de vie sur tous les continents. La réflexion a donné un premier document de qualité intitulé en 1993 *L'esprit apostolique de l'Assomption. La passion du règne de Dieu dans le monde de ce temps*. Un pas de plus a été fait au Chapitre de 1999, avec un document inspiré pour beaucoup par Bruno Chenu, document intitulé *Nous redire le charisme de l'Assomption*, dont voici un extrait : « Il s'agit de reprendre l'impulsion originelle dans des conditions historiques qui ont changé. L'héritage ne reste vivant qu'en permettant de nouvelles découvertes du Mystère de Dieu et du désir de l'homme, qu'en nourrissant un projet. La

ressemblance entre le passé et le présent doit être une ressemblance de dynamisme à travers une forme concrète qui peut être sensiblement différente.» Et le Chapitre de 1999 demandait explicitement que se poursuive ce travail de réflexion.

C. La réception des textes des chapitres par les communautés et les personnes

Cette 3^e étape est aussi importante que les deux précédentes. Elle ne se limite pas à la tenue d'un « chapitre d'application » dans chacune des Provinces. C'est l'étape qui laisse le plus à désirer dans la branche masculine de l'Assomption: nous avons du mal à prendre au sérieux et à appliquer ce qui est exigé de nous. Que de textes de Supérieurs généraux invitent à cette assimilation indispensable!

En voici l'un d'entre eux: « *Tout Chapitre général est une grâce de renouveau pour une famille religieuse, à condition de l'accueillir. Si ce texte suscite peu d'attention, il ne portera guère de fruits. Si en revanche il est reçu, approfondi, prié, il insufflera un dynamisme nouveau. Puisse-t-il aviver en nous la passion du règne de Dieu dans le monde de ce temps!* »

Des chapitres provinciaux d'application sont-ils nécessaires à des textes suffisamment clairs? Les textes élaborés par les Chapitres provinciaux ne font-ils pas double emploi, se substituant alors aux textes des Chapitres généraux? Quand on confronte les tables des matières d'un Chapitre général et du Chapitre provincial qui lui succède, on voit clairement que ce n'est pas le cas; les Chapitres provinciaux ne se contentent pas de répéter autrement: ils font œuvre origi-



Les participants au 33^e Chapitre général (Valpré, 2017).

nale, en incarnant les textes dans le ou les pays relevant de la Province, même si c'est plus difficile pour la Province d'Europe très diversifiée.

Il est intéressant, par exemple, de confronter la table des matières du Chapitre général de 2005 et le sommaire du Chapitre provincial de France qui l'a suivi. Ce dernier reprend les questions de fond traitées par le premier, mais il en aborde sept qui lui sont particulières, compte tenu des œuvres majeures confiées à la Province et d'autres apostolats, surgis d'initiatives audacieuses ratifiées précédemment.

On pourrait poursuivre la comparaison entre les deux instances en 2011 et en 2017, non seulement en France-Europe mais dans d'autres Provinces. On parviendrait, je crois, aux mêmes conclusions. Si les deux entreprises sont bien préparées, elles ne font pas doublon. Mais cela suppose que les deux Chapitres aient du souffle, sinon le second se contentera d'emboîter le pas au premier.

Cet exposé n'est qu'une initiation à l'importance des Chapitres généraux, surtout dans les grandes familles religieuses féminines ou masculines. Je les crois vraiment indispensables pour mûrir ensemble des décisions de répartir au mieux nos effectifs, de stimuler notre dynamisme apostolique dans la fidélité à notre charisme, pour amplifier l'unité et la solidarité entre nous et empêcher que se creusent petit à petit des fossés entre les Provinces. Mais les Chapitres exigent une longue préparation, une implication réelle des participants, une prise en compte des décisions par la prière, l'étude, l'échange. Il est vraiment dommage qu'à l'Assomption on croie que les 4/5^{es} du travail sont faits quand se terminent les Chapitres, alors que la réception, l'opération la plus délicate, ne fait alors que commencer.

(fin)

P. Claude MARÉCHAL
(Albertville - France)

*Texte paru dans ATLPE n° 16,
février 2018*